

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration réuni le 12 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.428.390, un actif net de D : 10.396.792 et un bénéfice de la période de D : 87.794.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 30 Juin 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Les emplois en titres émis par l' « AMEN BANK » représentent à la clôture de la période 11,61% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 27 Juillet 2015

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2015

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	7 061 286,901	7 430 734,440	7 122 105,114
Obligations et valeurs assimilées		6 560 097,990	6 946 027,208	6 629 228,717
Tires des Organismes de Placement Collectif		501 188,911	484 707,232	492 876,397
Placements monétaires et disponibilités		3 366 903,401	2 340 583,216	3 680 141,118
Placements monétaires	5	3 376 387,084	2 328 301,671	3 667 859,573
Disponibilités		(9 483,683)	12 281,545	12 281,545
Créances d'exploitation	6	200,000	51 742,130	200,000
TOTAL ACTIF		10 428 390,302	9 823 059,786	10 802 446,232
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	28 084,847	25 011,935	24 291,493
Autres créditeurs divers	8	3 513,497	6 390,584	117 779,948
TOTAL PASSIF		31 598,344	31 402,519	142 071,441
ACTIF NET				
Capital	9	10 220 123,809	9 622 877,540	10 302 163,609
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		9,221	65,533	70,300
Sommes distribuables de la période		176 658,928	168 714,194	358 140,882
ACTIF NET		10 396 791,958	9 791 657,267	10 660 374,791
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 428 390,302	9 823 059,786	10 802 446,232

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Note</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2015</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2014</i>	<i>Année 2014</i>	
Revenus du portefeuille-titres	10	78 477,444	154 375,217	80 090,571	157 205,963	318 761,729
Revenus des obligations et valeurs assimilées		78 447,211	154 344,984	80 062,487	157 177,879	318 733,645
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		30,233	30,233	28,084	28,084	28,084
Revenus des placements monétaires	11	32 077,959	70 508,932	23 572,236	52 088,123	110 572,069
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		110 555,403	224 884,149	103 662,807	209 294,086	429 333,798
Charges de gestion des placements	12	(22 043,009)	(43 279,102)	(19 502,031)	(39 807,665)	(82 672,790)
REVENU NET DES PLACEMENTS		88 512,394	181 605,047	84 160,776	169 486,421	346 661,008
Autres charges	13	(2 720,186)	(5 374,758)	(2 433,383)	(4 960,824)	(10 200,395)
		85 792,208	176 230,289	81 727,393	164 525,597	336 460,613
Régularisation du résultat d'exploitation		(489,086)	428,639	6 424,492	4 188,597	21 680,269
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		85 303,122	176 658,928	88 151,885	168 714,194	358 140,882
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		489,086	(428,639)	(6 424,492)	(4 188,597)	(21 680,269)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 002,126	3 936,934	1 846,205	3 568,401	7 049,053
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	(0,500)	-	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		87 794,334	180 166,723	83 573,598	168 093,998	343 509,666

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2015</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2014</i>	<i>Année 2014</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	87 794,334	180 166,723	83 573,598	168 093,998	343 509,666
Résultat d'exploitation	85 792,208	176 230,289	81 727,393	164 525,597	336 460,613
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 002,126	3 936,934	1 846,205	3 568,401	7 049,053
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	(0,500)	-	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(305 127,525)	(305 127,525)	(298 098,372)	(298 098,372)	(298 098,372)
Souscriptions					
- Capital	3 860 663,205	4 900 926,466	1 745 513,164	2 528 103,344	6 003 099,846
- Régularisation des sommes non distribuables	1 201,525	1 279,723	558,038	623,398	2 842,820
- Régularisation des sommes distribuables	97 022,614	136 994,569	50 169,227	78 310,850	179 591,530
Rachats					
- Capital	(3 798 010,181)	(4 986 896,962)	(1 364 281,754)	(2 636 383,358)	(5 435 987,894)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 227,643)	(1 285,461)	(425,155)	(554,205)	(2 360,176)
- Régularisation des sommes distribuables	(145 418,906)	(189 640,366)	(37 260,496)	(83 101,397)	(166 885,638)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(203 102,577)	(263 582,833)	179 748,250	(243 005,742)	625 711,782
ACTIF NET					
En début de période	10 599 894,535	10 660 374,791	9 611 909,017	10 034 663,009	10 034 663,009
En fin de période	10 396 791,958	10 396 791,958	9 791 657,267	9 791 657,267	10 660 374,791
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	100 153	101 619	91 189	96 021	96 021
En fin de période	100 771	100 771	94 952	94 952	101 619
VALEUR LIQUIDATIVE	103,172	103,172	103,122	103,122	104,905
TAUX DE RENDEMENT	0,81%	1,71%	0,87%	1,74%	3,44%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2015, à D : 7.061.286,901, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2015	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		6 401 827,335	6 560 097,990	63,10%
<u>Obligations</u>		3 762 325,000	3 866 754,702	37,19%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	199 977,000	206 845,445	1,99%
Obligations AIL 2013/1 au taux de 7%	2 000	120 000,000	120 569,180	1,16%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	100 000,000	105 360,000	1,01%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	400 000,000	419 208,767	4,03%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	153 800,000	157 313,275	1,51%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	66 649,600	67 683,576	0,65%
Obligations BTK SUB 2014-1 au taux de 7,35%	1 500	150 000,000	154 784,548	1,49%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	187 500,000	191 875,180	1,85%
Obligations CIL 2012/2 au taux de 6,5%	1 500	90 000,000	91 654,027	0,88%
Obligations CIL 2013/1 au taux de 7,25%	2 000	160 000,000	165 081,425	1,59%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	150 000,000	158 308,603	1,52%
Obligations CIL 2014/2 au taux de 7,6%	2 000	200 000,000	205 063,890	1,97%
Obligations CIL 2015/1 au taux de 7,65%	1 500	150 000,000	150 396,553	1,45%
Obligations EL WIFEK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	2 000	40 000,000	40 848,219	0,39%
Obligations EL WIFEK LEASING 2013 au taux de 6,6%	1 000	60 000,000	60 666,492	0,58%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9%	1 000	60 000,000	60 913,967	0,59%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	293 750,000	299 316,644	2,88%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	99 974,400	101 136,158	0,97%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	75 000,000	75 909,836	0,73%
Obligations TL 2011/1 au taux de TMM+0,7%	1 000	20 000,000	20 052,787	0,19%
Obligations TL 2011/1 au taux de 5,75%	1 000	20 000,000	20 049,895	0,19%
Obligations TL 2011/2 au taux de 5,95%	2 800	111 040,000	115 259,352	1,11%
Obligations TL 2013/1 au taux de 7%	1 500	120 000,000	124 989,370	1,20%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	100 000,000	102 432,000	0,99%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	100 000,000	103 384,986	0,99%

Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	150 000,000	156 023,836	1,50%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	127 500,000	132 940,093	1,28%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	57 134,000	58 266,051	0,56%
Obligations U.I.B SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4%	2 000	200 000,000	200 420,547	1,93%
Emprunt National		100 000,000	100 152,678	0,96%
Emprunt National	1 000	100 000,000	100 152,678	0,96%
Bons du trésor assimilables		2 539 502,335	2 593 190,610	24,94%
BTA 4 Ans 5% Octobre 2015	100	98 300,000	101 171,233	0,97%
BTA-5.25%-7ANS- Mars 2016	100	97 037,500	98 326,267	0,95%
BTA 5,25% 12-2016	500	497 750,000	509 314,384	4,90%
BTA 10 ANS 6.75% Juillet 2017	500	542 710,585	544 834,311	5,24%
BTA 5,3% 01-2018	200	196 700,000	200 739,616	1,93%
BTA-5.5%-7ANS- Octobre 2018	400	387 300,000	399 933,425	3,85%
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	294 036,849	2,83%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	99 184,247	0,95%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	248 155,483	2,39%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	97 494,795	0,94%
Titres des Organismes de Placement Collectif		467 948,062	501 188,911	4,82%
Actions SICAV				
TUNISIE SICAV	3 215	467 224,935	500 475,835	4,81%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,127	713,076	0,01%
Total		6 869 775,397	7 061 286,901	67,92%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			67,71%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2015 à D : 3.376.387,084 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30/06/2015</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		877 930,343	885 316,889	8,52%
AMEN BANK		877 930,343	885 316,889	8,52%
Certificats de Dépôt	2 500 000	2 484 553,269	2 491 070,195	23,96%
Amen Bank au 4 Juillet 2015 (au taux de 4,85%)	1 000 000	998 923,672	999 725,377	9,62%
UNIFACTOR au 16 Juillet 2015 (au taux de 7,20%)	500 000	496 039,604	498 897,443	4,80%
HANNIBAL LEASE au 17 Août 2015 (au taux de 7,30%)	500 000	495 112,675	496 234,357	4,77%
Attijari leasing au 18 Août 2015 (au taux de 7,20%)	500 000	494 477,318	496 213,018	4,77%
Total général		3 362 483,612	3 376 387,084	32,48%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			32,38%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste présente au 30 Juin 2015 un solde de D : 200,000 contre D : 51.742,130 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Solde des souscriptions et rachats des dernières journées de Juin	-	51 741,812	-
Autres	200,000	0,318	200,000
Total	200,000	51 742,130	200,000

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.06.2015 à D : 28.084,847 contre D : 25.011,935 au 30.06.2014 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Smart Asset Management	8 454,888	6 505,716	8 168,579
Maxula Bourse	10 468,543	15 900,339	10 026,059
Rémunération du dépositaire	9 161,416	2 605,880	6 096,855
Total	28 084,847	25 011,935	24 291,493

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2015 à D : 3.513,497 contre D : 6.390,584 au 30.06.2014, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Solde des souscriptions et rachats	2 554,786	-	116 838,196
Redevance du CMF	891,684	789,905	874,723
Retenue à la source sur commissions	-	5 532,752	-
Autres	67,027	67,927	67,029
Total	3 513,497	6 390,584	117 779,948

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 Juin 2015, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2014

Montant	10 302 163,609
Nombre de titres	101 619
Nombre d'actionnaires	127

Souscriptions réalisées

Montant	4 900 926,466
Nombre de titres émis	48 342
Nombre d'actionnaires nouveaux	11

Rachats effectués

Montant	(4 986 896,962)
Nombre de titres rachetés	(49 190)
Nombre d'actionnaires sortants	(24)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(0,500)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 936,934
Régularisation des sommes non distribuables	(5,738)

Capital au 30-06-2015

Montant	10 220 123,809
Nombre de titres	100 771
Nombre d'actionnaires	114

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 78.477,444 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2015, contre D : 80.090,571 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2015	Du 01/01 Au 30/06/2015	Du 01/04 Au 30/06/2014	Du 01/01 Au 30/06/2014	Année 2014
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	49 740,690	99 050,400	53 894,870	107 312,019	214 842,964
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA)	28 706,521	55 294,584	26 167,617	49 865,860	103 890,681
<u>Dividendes</u>					
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>					
- des titres OPCVM	30,233	30,233	28,084	28,084	28,084
TOTAL	78 477,444	154 375,217	80 090,571	157 205,963	318 761,729

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2015 à D : 32.077,959 contre D : 23.572,236 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2014 et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2015	Du 01/01 Au 30/06/2015	Du 01/04 Au 30/06/2014	Du 01/01 Au 30/06/2014	Année 2014
Intérêts des billets de trésorerie	16 137,296	45 571,239	19 051,340	43 156,845	74 999,886
Intérêts des dépôts à vue	6 733,260	10 940,630	3 354,666	7 765,048	15 930,791
Intérêts des certificats de dépôt	9 207,403	13 997,063	1 166,230	1 166,230	19 641,392
TOTAL	32 077,959	70 508,932	23 572,236	52 088,123	110 572,069

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2015 à D : 22.043,009 contre D : 19.502,031 pour la même période de l'exercice précédent, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2015	Du 01/01 Au 30/06/2015	Du 01/04 Au 30/06/2014	Du 01/01 Au 30/06/2014	Année 2014
Commission de gestion	8 454,888	16 624,600	7 653,792	15 396,922	31 797,525
Commission de distribution	10 473,121	20 545,502	9 274,239	18 706,743	38 846,265
Commission de dépôt	3 115,000	6 109,000	2 574,000	5 704,000	12 029,000
Total	22 043,009	43 279,102	19 502,031	39 807,665	82 672,790

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.04 au 30.06.2015 à D : 2.720,186 contre D : 2.433,383 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2015	Du 01/01 Au 30/06/2015	Du 01/04 Au 30/06/2014	Du 01/01 Au 30/06/2014	Année 2014
Redevance du CMF	2 673,454	5 250,022	2 390,969	4 816,910	9 977,951
Commissions bancaires	46,732	124,736	42,414	143,914	222,444
Total	2 720,186	5 374,758	2 433,383	4 960,824	10 200,395

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.